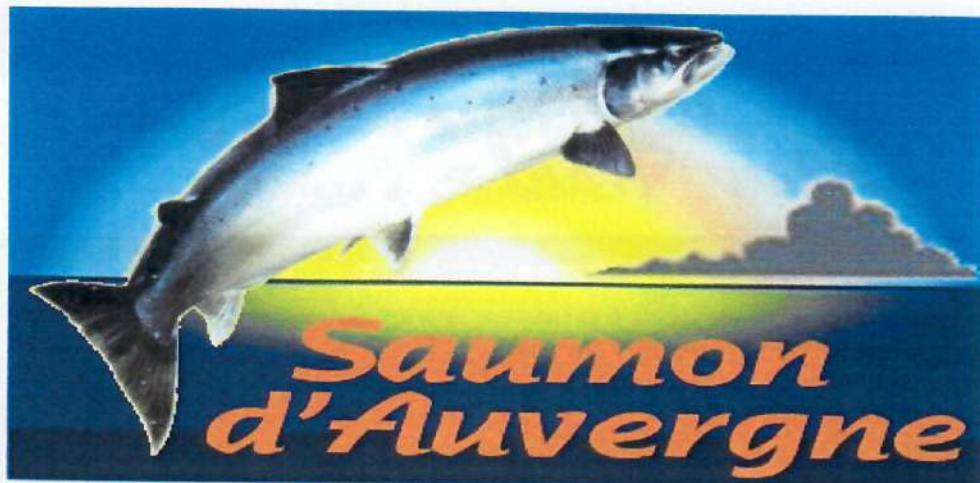




2002 - A. LECHÉLON ©

Année 2004 - Numéro 9

Octobre 2004

Magazine d'information et de liaison édité par :

L'Association Protectrice du Saumon Loire-Allier

Fondée en 1946 - Agréée au titre de l'environnement en 1999

Directeur de Publication Paul BRUNET - Dépôt légal en Préfecture du Puy de Dôme

Dans ce numéro :



Adieu Paul ...



*Identification de la
rivière Allier*



*Le point sur la
population saumon 2004*



*Enlever
Pontes, Monistrol
sur le Haut Allier*



*Réouverture :
Réponse à vos questions
Résultat du sondage*

Le Mot du Président...

C'est avec tristesse que j'ouvre cette rubrique.

Tristesse en effet, suite aux départs prématurés de **Paul Boyer** et de **André Lesbre**, deux amis et adhérents à notre association. Membres très actifs, toujours de bons conseils, ils resteront très présents dans nos mémoires. Au nom de l'APS je présente nos sincères condoléances à leurs familles.

La vie continue, et nous allons aborder deux dossiers importants.

En premier lieu, nous évoquerons le dossier SARIA. La Sioule, vous vous souvenez, a été polluée gravement lors des années 1999 - 2000 et 2001. Engendrée par les rejets de l'usine SARIA à Bayet (03) cette pollution récurrente a entraîné la perte de 15 saumons. Après s'être constituée partie civile, l'APS a confié la défense du dossier à la société d'avocats DOUSSET afin d'obtenir réparation des préjudices moral et financier. Nous venons d'obtenir gain de cause puisque par son jugement en date du 5 juillet 2004, le Tribunal de Grande Instance de Cusset a considéré que nos préjudices étaient entièrement justifiés et a fait droit dans son intégralité à notre demande d'indemnisation. Cette décision fera jurisprudence pour les cas similaires qui se présenteraient dans l'avenir et répondra aux souhaits du Ministère de l'Environnement et du Développement durable d'utiliser les possibilités offertes par notre agrément pour nous impliquer dans la nécessaire protection de l'environnement.

En second lieu, nous aborderons le



Photo APS

Deux amis chers nous ont quitté. Ils resteront dans nos mémoires. La vie continue, nous continuons l'action pour le retour des saumons...

dossier oh combien sensible, de la réouverture de la pêche sportive du saumon sur la rivière Allier. Nous suivons avec grande attention ce dossier. L'organisme de décision en la matière est le COGEPOMI (COMité de GEstion des POissons MIGrateurs) du bassin de la Loire. Une première réunion est prévue le 7 octobre 2004 à ORLEANS. Rien ne sera décidé lors de cette première réunion, mais le point sera fait sur la situation de la population de saumons sur l'axe Loire Allier suivi d'interventions des membres de droit qui sont, je le rappelle, les représentants du CSP, de LOGRAMI, des pêcheurs professionnels. Ne faisant pas partie de ces membres nous y participerons en tant qu'invité et observateur. Aussi serez vous régulièrement tenus informés des débats, de nos interventions et des réponses qui leurs seront données, par le canal du bulletin «SAUMON D'Auvergne»

Le Président
Paul BRUNET

Le saumon un patrimoine, une valeur économique pour l'Auvergne

Adieu Paul



Le 10 juin au matin, à l'âge de 64 ans, notre ami Paul BOYER nous a quitté après avoir lutté courageusement contre la maladie. Il laisse, pour tout ceux qui l'ont connu, l'image d'un homme intègre, loyal, toujours disponible et serviable, et pondéré dans ses propos pleins de sagesse. Ancien journaliste et écrivain, il avait débuté sa carrière au quotidien « La Liberté » et également « l'Eveil de la Haute-Loire ». Bien connu pour ses ouvrages sur la pêche et notamment sur le saumon, auquel il vouait une passion particulière, il créa « Pêche Magazine » et « Connaissance de la Pêche » dont il fut rédacteur en chef jusqu'à sa retraite.

C'est donc tout naturellement, que, secrétaire général dans les années 70 et 80 et membre du Conseil d'Administration de l'APS, il fut durant

ces trois dernières années, un élément moteur au comité de rédaction de notre magazine ou il nous apporta les précieux conseils du professionnel qu'il était.

Passionné de pêche au saumon, et auteur de nombreux ouvrages, il avait parcouru tous les continents pour assouvir sa passion et apaiser sa soif de connaissances sur ce poisson mythique. Il pouvait ainsi parler pendant des heures, des hommes, des moeurs des pays visités, des techniques de pêches et des réglementations propres à chacun de ses séjours à travers le monde. Modeste dans ses récits, il nous faisait partager ses souvenirs de pêcheur avec ce sens du conteur qui fait ressortir à travers les mots, les images qu'il avait en mémoire depuis la prise de son premier saumon en 1956, le jour où il avait contracté une drôle d'affection: la « saumonite aiguë »

C'est bien entendu à Brioude, sa ville natale, qu'il avait choisi de retourner, pour y passer une retraite bien méritée, mais hélas prématurément interrompue. Comme l'a fort justement souligné le Président Solelhac, lors de son allocution empreinte d'émotion, en la basilique St Julien, il est comme le saumon, revenu sur son lieu de naissance pour y finir sa vie. Parallèle bien émouvant pour résumer ce que fut le passage sur terre de notre Popaul, Président aussi de l'AAPPMA de Brioude et qui laisse, dans le milieu halieutique, le souvenir d'un être d'une gentillesse exceptionnelle.

Le Président, les membres du Conseil d'Administration, les adhérents de l' Association Protectrice du Saumon, orphelins de cet homme si attachant, qui ne comptait que des amis, sont aujourd'hui bien tristes et présentent à son épouse Gisèle ainsi qu'à toute sa famille, leurs plus sincères condoléances.

Identification de la Rivière Allier « Rivière à Saumons »

L'initiative prise par le Ministère du Tourisme Québécois de placer à l'entrée des ponts, des panneaux identifiant la rivière traversée comme « RIVIERE A SAUMON » est porteuse d'une image riche pour le tourisme de la région qu'elle traverse.

En France force est de reconnaître que la majeure partie de notre population, même très proche, est ignorante de la présence de saumons atlantiques dans nos rivières auvergnates. J'en profite pour rappeler que les rivières Allier, Sioule, Dore et Alagnon sont des rivières à saumons.

Pourquoi ne pas, à l'instar des Québécois, procéder à la mise en place de panneaux indicateurs? Cela ne pourrait être qu'un bien et permettrait aux habitants de la région et aux touristes de découvrir ou redécouvrir une richesse halieutique régionale. Alors avis aux bonnes volontés, pour qu'un tel projet voit le jour en Auvergne.

Le Président
Paul BRUNET

Les Rivières québécoises sont identifiées comme « Rivière à Saumon » Cette initiative est porteuse d'une image riche pour le tourisme... Pourquoi ne pas réaliser ce projet valorisant et éducatif dans la région auvergne, comme sur la « photo montage » de droite au pont de Prades en Haute Loire !!!



Vite Lu

Selon les chiffres aimablement communiqués par Logrami, la fondation saumon et la ville de Vichy, la population de saumons actuellement répertoriée dans la rivière est de :



- 653 saumons ont franchi les passes du barrage au 7 septembre 2004 : soit 1% de saumons de 1 été, 34% de saumons de 2 étés et 65 % de saumons de 3 étés.

LANGÉAC :



45 saumons ont franchit les passes du barrage de l'île d'amour au 1er septembre 2004

POUTES :



7 saumons ont emprunté l'ascenseur pour franchir le barrage



2002 - A. LECHÉLON ©

Aidez les actions en faveur du saumon atlantique Loire Allier

J'adhère à l'Association Protectrice du Saumon.

NOM (en lettres CAPITALES): Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : ☎ :

Membre adhérent : 18 € ☐ Membre sympathisant: 23 € ☐

Membre bienfaiteur: 30 € ☐

Et joint la somme de €

Par chèque bancaire ☐ chèque postal ☐ autre ☐

À l'ordre de l' **Association Protectrice du Saumon Loire-Allier**

A M. Guy AUGRANDENIS, 3, rue des Grises - 63570 LA COMBELLE

➤ La carte de membre me sera envoyée à réception directement à mon adresse

Affaire Saria suite... et Fin !

Epilogue dans l'affaire de la SARIA, condamnée pour pollution sur la Sioule en 1999, 2000 et 2001, avec mortalité de saumons. Grâce à un excellent dossier et à la pertinence des arguments présentés, notre association, représentée par Maître Stéphanie WACKER du cabinet du Bâtonnier Yves DOUSSET de Chamalières, a obtenu la somme de **68 304 euros** au titre de préjudice financier. Ce jugement nous conforte dans la nécessité de poursuivre dorénavant pénalement, tout acte de pollution ou de braconnage ayant causé la perte de saumons, ainsi que tout propriétaire d'obstacle pouvant nuire à sa migration et risquant de mettre en péril la survie de l'espèce.

Enlever Poutès Monistrol sur le Haut Allier...



Le WWF a lancé la campagne pour l'enlèvement du barrage hydro électrique de Poutès Monistrol, sur la Haut Allier, en partenariat avec :

Union Nationale des Pêcheurs, Les Amis de la Terre, Fédérations de Pêche de Lozère, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Loire, **Association Protectrice du Saumon**, Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Langeac, SOS Loire Vivante, European Rivers Network, Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement, Anper-TOS, Association Internationale de Défense du Saumon Atlantique, Association Agréée Départementale des Pêcheurs Professionnels Maritimes et Fluviaux en Eau Douce de Loire-Atlantique, Association Interprofessionnelle des Pêcheurs

Professionnels de Loire Bretagne.

Le Saumon atlantique de la Loire est toujours menacé. Sa population reste inférieure à 1 000 adultes. La construction en 1941 du barrage de Poutès Monistrol, sur le Haut Allier, a été un facteur important de la régression de l'espèce sur l'axe Loire Allier. Le Plan Loire Grandeur Nature de 1994, a évité l'extinction : deux petits barrages ont été enlevés; une salmoniculture construite à Chanteuges, en Haute-Loire; le barrage de Vichy a été équipé d'une passe à poissons efficace; la pêche suspendue. Le grand barrage de Poutès (18 mètres de hauteur), dont la concession expire en 2007, est construit au coeur de la meilleure zone de reproduction du saumon. Pour faciliter les migrations et reconquérir des dizaines d'hectares de frayères, il est nécessaire de l'enlever. Son démantèlement restaurera l'économie touristique de la pêche au saumon.

Avec l'APS soutenez activement cette démarche essentielle en signant la pétition auprès de :

WWF - Programme Rivières vivantes
26 rue Brossard
42000 Saint-Étienne
Tél. : 04 77 21 58 24
Email : marnould@wwf.fr

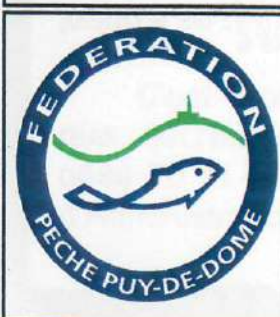
NATURE & DÉCOUVERTES
1 avenue de l'Europe
78117 Toussus-le-Noble
Tél. : 01 39 56 01 47 - Fax 01 39 56 70 74
Email : portail@nature-et-



Association Protectrice du Saumon
pour le bassin Loire - Allier
Fondée en 1946 - Agréée au titre de l'Environnement en 1999
Siège Social
2, Chemin des Cousillies
63340 - LE BREUIL SUR COUZE
☎ 04 73 71 61 59



**CRÉDIT AGRICOLE
LOIRE HAUTE-LOIRE**



Projet de réouverture :

La réponse à vos questions, le sondage, ...



Tout d'abord, merci à tout ceux qui ont bien voulu nous faire parvenir la réponse au questionnaire que nous avons joint au numéro 7 de mars 2004 de « Saumon d'Auvergne ».

L'inquiétude, bien légitime, que la plupart d'entre vous ont exprimée, tenait au nombre de prises annuelles autorisées par pêcheur! Effectivement cela n'apparaissait nulle part. Mea culpa!

Nous allons bien sûr, proposer un quota de :
deux poissons par pêcheur et par saison.

Deux captures par an nous a semblé raisonnable, mais ce chiffre est appelé à évoluer dans les années à venir en fonction de la population de saumons présents sur la rivière et dans le respect du total autorisé de capture (TAC) défini par les instances de la pêche sur l'ensemble de la rivière.

Je vais essayer maintenant de répondre à quelques unes des nombreuses questions que j'ai relevées dans vos commentaires et qui attestent de votre intérêt pour ce projet de réouverture.

Pêche dans le secteur 1:

Beaucoup se sont étonnés que la pêche soit autorisée au dessus du pont de St Arcons (limite 1ère catégorie). Nous avons effectivement suggéré que la pêche au saumon en 1ère catégorie (ou au dessus du pont de Prades) soit interdite. Il nous semblait judicieux d'instaurer un sanctuaire sur le Haut Allier, comme sur toutes les bonnes rivières à saumon d'Europe ou du Canada, afin de protéger au maximum les poissons arrivés sur les meilleurs zones de frayères. Cela s'est soldé par un refus catégorique et il « serait » même envisagé de pêcher au dessus du barrage de Poutès!!



CUIR CENTER

Le n°1 du salon cuir.

RN89 - 63370 LEMPDES - ☎ 04 73 61 60 06

Fermeture de la pêche sur un secteur:

Elle interviendrait par arrêté préfectoral dès lors que le quota serait en passe d'être atteint et l'information se ferait par voie de presse. A l'ouverture, la pêche se ferait sur l'ensemble de la rivière, mais avec obligation en cas de capture, de déclarer véritablement dans quel secteur celle-ci a été réalisée sous peine de poursuites.

L'usage de la gaffe:

C'est la réglementation qui a soulevé le plus de commentaires. Il s'agit d'une question d'éthique, vis à vis d'un poisson aussi noble que le saumon. Nous restons le dernier pays où elle était encore utilisée, alors.....?? Et n'oublions pas que nous disposons d'autres moyens aussi efficaces comme le lasso (tailer)

La rotation (ou chacun son tour) :

Certains d'entre-vous ignorent ce qu'est le principe de la rotation. C'est, pour moi, un gage de savoir vivre et de bonne éducation, et la possibilité pour tous, de pêcher en parfaite harmonie.

Rappel du code de bonne conduite:

➤ A votre arrivée sur un pool déjà occupé par un (ou plusieurs) pêcheur(s) et après le salut de politesse réglementaire (qui ne coûte rien!), il ne faut jamais se positionner devant le ou les pêcheurs en place mais prendre une place derrière eux. Ceci suppose que le pêcheur arrivé avant vous avance en pêchant à la cadence d'une dizaine de lancers, un pas (aux leurres artificiels) ou un lancer, un pas (à la mouche). Si tout le monde adoptait cette façon de pêcher, cela permettrait à tous les pêcheurs présents de prospecter le pool et de recommencer autant de fois qu'ils le désirent. Il n'est pas toujours facile de respecter ce mode opérationnel à certains endroits, mais quand la configuration de la rivière le permet, il est quand même plus agréable de pratiquer la pêche dans ces conditions que de rester planté pendant des heures sur la même pierre. Cette pratique qui s'appliquait tout naturellement il y a un peu plus de trente ans, avait, ces dernières années, comme beaucoup d'autres choses, tendance à être oubliée, voir à être complètement bafouée. Il serait bon de la remettre en pratique!!

➤ Il était également apparu, ces dernières années de pêche, sur les bords de la rivière, un nouvel échassier: l'« *homo sapiens haigro* ». Descendant direct de la famille des « *ardéidés* », il est une imitation parfaite de notre héron cendré par son aisance à demeurer des heures entières planté à la même place. Il pouvait ainsi, de l'aube au coucher du soleil, squatter inexorablement son mètre carré de berge, le défendant bec et ongle contre tout intrus susceptible d'occuper, ne serait-ce que quelques instants, cette portion de terrain si égoïstement annexée!! Il serait souhaitable de ne plus voir ce genre de spectacle affligeant sur les bords d'une rivière du

domaine public où tout possesseur d'un permis de pêche en règle est en droit de pouvoir pratiquer son loisir librement.

Leurres naturels:

Sur les rivières où elle avait été longtemps autorisée, Écosse notamment, la pêche à la crevette a été interdite, comme sur le Gave d'Oloron (à partir d'une certaine période de l'année) en raison de son efficacité lorsque les eaux baissent et se réchauffent. La pêche au ver, quant à elle, présente beaucoup plus d'inconvénients pour les autres pêcheurs que d'intérêt pour une pêche dite « sportive ». Pêcher à « la calée » une partie de la journée (ou toute la journée) au même endroit comme cela tend à se développer sur le Gave d'Oloron ou environ 95% des poissons pris en 2003, l'ont été au ver! Plus grave, un saumon ayant engagé un vers très profondément est irrémédiablement condamné, même en cas de casse de la ligne.

Pêche à la mouche:

Entre ceux qui ne veulent que la pêche à la mouche et ceux qui ne jurent que par la pêche au lancer, il faut trouver un compromis et partager intelligemment le temps de pêche. Un secteur réservé uniquement à la mouche sur le Haut Allier, à partir d'une certaine période (ou d'un certain niveau d'eau) semble incontournable si l'on veut préserver la richesse. Commentaires: dès que le niveau de la rivière baisse et se réchauffe, les saumons vont inévitablement se réfugier dans des fosses profondes, d'où une concentration plus importante! Si on permet de lancer une cuillère ou un Devon au milieu de ces poissons, il y aura forcément des harponnages pas très sportifs! (ou pour être plus clair, des actes de braconnage) ce qui était beaucoup plus aléatoire dans le passé avec seulement un ou deux poissons par fosse (et pas toujours!). Très souvent, ces pools ne se pêchent pas à la mouche, ce qui accroît d'autant le principe de préservation.

On nous a aussi posé la question sur la possibilité de pêcher uniquement à la mouche jusqu'au 31 juillet et aux leurres jusqu'au 30 juin (en dessous de Vieille Brioude) Pourquoi pas! Le tube-fly serait permis tant que la pêche aux leurres serait autorisée dans les secteurs concernés.

Pour l'interdiction de la mouche « plombée », il faut que ce soit le saumon qui aille à la mouche et non la mouche qui aille au saumon !!

Remarque respectable :

Un de nos amis, céréalier, nous fait remarquer que nous avons eu la dent dure contre la profession. C'est vrai et nous ne pouvons que constater d'année en année la pollution et le gaspillage en eau qui est fait dans notre région par une certaine agriculture. Il nous assure qu'il ne fait pas partie de ces gens là et qu'il existe encore des agriculteurs comme lui, sensibles à l'environnement, même s'ils sont encore trop peu nombreux à notre goût. Nous le remercions et le félicitons de préserver du mieux qu'il peut la nature, dans ce département de la région Centre où il réside, en espérant qu'il réussira à convaincre nombre de ses collègues à agir comme lui.

Voilà, j'espère avoir répondu aux questions que vous étiez en droit de vous poser et que les réponses, à défaut de vous satisfaire, vous auront apporté quelques éclaircissements. A travers vos commentaires, nous nous sommes

rendu compte que certains pensaient que c'était nous qui allions instaurer des périodes et des modes de pêche, des quotas etc..... Je vous rappelle avec insistance que ce n'est qu'un projet et que nous allons seulement émettre des vœux, si l'on veut bien nous consulter (ce qui est loin d'être une certitude!!) En aucune façon, nous n'aurons la possibilité de décider de ce que sera la pêche dans le futur. Ce sondage avait pour but de nous éclairer sur vos aspirations à venir, afin de présenter un projet cohérent dans l'hypothèse d'une réunion à titre consultatif avec les instances de la pêche et ... c'est tout!

Projet de réouverture De la pêche sportive et touristique du saumon sur la rivière Allier (Rappel condensé)

Toute exploitation de la ressource saumon doit passer par une connaissance exacte de la population de géniteurs présents dans la rivière. Une gestion rationnelle de cette population impose d'abord la détermination du seuil conservatoire de l'espèce.

La pêche n'ouvrirait que lorsque le seuil de conservation serait atteint (1700 pour le CSP), en sachant qu'au 15 avril, environ 50% de la population de saumons a franchi le barrage de Vichy. Ce qui implique la détermination d'un quota de capture (Taux Autorisés de Captures) la quantité exploitable par secteurs et la possibilité en cours de saison, de réévaluation du taux de capture en fonction des passages à Vichy.

(1) Modalités de la pêche sportive

1/a- Afin d'assurer une période de pêche équitable pour tous les pêcheurs situés le long de la rivière, le cours de l'Allier serait divisé en 3 secteurs, un quota de pêche identique étant attribué à chacun des trois secteurs.

Secteur 1: du pont des Madeleines, à l'aval de Monistrol d'Allier (43) au pont de Jumeaux (63)

Secteur 2: du pont de Jumeaux (63) au pont de Ris (63)

Secteur 3: du pont de Ris (63) au bec d'Allier (18 et 58)

2/a- La fermeture anticipée de la pêche interviendrait sur un secteur dès que le quota serait atteint.

3/a- La pêche ouvrirait simultanément sur les 3 secteurs. Elle resterait fermée sur toute la partie du cours de l'Allier située en amont du secteur 1.

CHAUFFAGE CENTRAL
EAU CHAUDE SOLAIRE
VENTILATION MÉCANIQUE
CONTRÔLÉE



PLOMBERIE SANITAIRE
ZINGUERIE
CLIMATISATION

**CHAUFFAGE SANITAIRE
CATALAN**

66000 PERPIGNAN

4 bis, rue Augustin Thierry

Tél. : 04 68 54 72 22

Fax : 04 68 54 72 62

66140 CANET-EN-ROUSSILLON

16, rue du Macabeu

Tél. : 04 68 80 51 71

Fax : 04 68 54 72 62

4/a- La date extrême de l'exercice de la pêche sportive du saumon interviendrait le 30 juin. Mais pourrait être prolongée jusqu'au 31 juillet pour les vacanciers sur le secteur N°1. Demeureraient interdits la vente et le colportage du poisson.

(2) Modes de pêche

1/b- Seuls les leurres artificiels seraient autorisés:

Pêche au lancer

Pêche à la mouche fouettée (mouche non plombée)

2/b- Les leurres naturels que sont les crevettes, les vers de terre, les poissons morts ou vifs seraient interdits.

3/b- l'usage et le port de la gaffe seraient prohibés

4/b- La pêche à la mouche fouettée serait seule autorisée du 1er mai au 31 juillet en amont de Vieille Brioude (43)

5/b- Du 1er au 31 juillet elle serait la seule pratique autorisée sur l'ensemble du parcours pêchable

6/b- Dans l'action de pêche, il conviendrait d'appliquer le principe de la rotation

7/b- La graciation (remise à l'eau dans de bonnes conditions de survie du poisson capturé) serait conseillée, notamment pour les plus gros géniteurs, mais laissée à l'appréciation et la liberté de chacun.

8/b- Chaque pêcheur ne pourrait capturer qu'un seul poisson par jour avec marquage immédiat obligatoire, inscription sur le carnet de capture et déclaration dans les 24 heures (ou 48 heures pour un week-end)

9/b- Une seconde bague serait alors attribuée au pêcheur au vu de la déclaration de capture.

10/b- Les bagues ne seraient utilisables que pour la rivière Allier, leur distribution intervenant pour ce seul bassin.

Toutes les réserves spécifiques saumon établies antérieurement à la fermeture de la pêche seraient maintenues.

En cas d'étiage ou d'apparition d'un obstacle entraînant une concentration anormale de poissons en un lieu déterminé, une réserve momentanée pourrait y être instaurée.

Les résultats du sondage

Les pourcentages ont été calculés sur 71 réponses, soit 49,31 % des adhérents (peut-on supposer que tous ceux qui n'ont pas répondu sont d'accord sur le principe?)

1/a OUI : 91.55 %
NON : 7.04 %

Ne se prononce pas (NSPP) : 1.41 %

2/a OUI : 95.77 %
NON : 4.23 %
NSPP : 0 %

3/a OUI **98.59 %**
NON **1.41 %**
NSPP : 0 %

4/a OUI : 94.37 %
NON 5.63 %
NSPP : 0 %

1/b OUI : 87,32 %
NON : 9,86 %
NSPP : 2.82 %

2/b OUI : 87,32 %
NON : 9,86 %
NSPP : 2.82 %

3/b OUI : **85.92 %**
NON : **14.08 %**
NSPP : 0 %

4/b OUI : 87.32 %
NON : 12.68 %
NSPP : 0 %

5/b OUI : 87.32 %
NON : 12.68 %
NSPP : 0 %

6/b OUI : 88.73 %
NON : 7.04 %
NSPP : 4.23 %

7/b OUI : 94.37 %
NON : 5.63 %
NSPP : 0 %

8/b OUI : 94.37 %
NON : 5.63 %
NSPP : 0 %

9/b OUI : 92.96 %
NON : 7.04 %
NSPP : 0 %

10/b OUI : 95,77 %
NON : 4,23 %
NSPP : 0 %

Ce projet de réouverture, même s'il est loin d'être parfait, a le mérite d'exister et d'avoir été élaboré avec une partie des membres du conseil d'administration de notre association. Chacun a pu s'exprimer en toute liberté et exposer ses idées. Ce projet n'est ni exhaustif, ni définitif! Il a avant tout pour objectif, de lancer le débat autour d'une table avec les instances de la pêche afin de faire bouger un peu les choses. Après plus de 10 années de fermeture, la réouverture de la pêche sera un événement capital pour l'avenir. La **Gestion** de la ressource sera le maître mot des années à venir. Tout le monde est aujourd'hui d'accord pour reconnaître que l'on ne peut réitérer les erreurs passées et risquer de voir mis à mal les espoirs d'un retour en force du saumon dans notre rivière. Il faut s'aligner sur les autres pays du monde qui ne permettent que la pêche sportive, garante de retombées économiques exceptionnelles pour les régions ayant la chance de posséder une bonne rivière à saumon.

Il faut du temps, beaucoup de temps, pour mettre sur pied une telle réglementation et ça ne sera pas au dernier moment et dans la précipitation que l'on pourra établir des règles durables et respectueuses à la fois des pêcheurs et de l'avenir du saumon.

C'est pourquoi mon souhait aujourd'hui, est que tous, pêcheurs et responsables de la pêche se mettent au travail le plus tôt possible pour affiner ce projet, afin qu'il soit entériné bien **avant** l'ouverture de la pêche.

Info dernière : Nous venons d'être invité à une première réunion, organisé par le COGEPOMI, qui aura lieu au mois d'octobre à Orléans, afin de réactiver un groupe de travail sur la gestion du saumon atlantique sur l'axe Loire-Allier ...c'est plutôt encourageant!

Le Vice Président



Exploitation de la Pêche sportive du Saumon

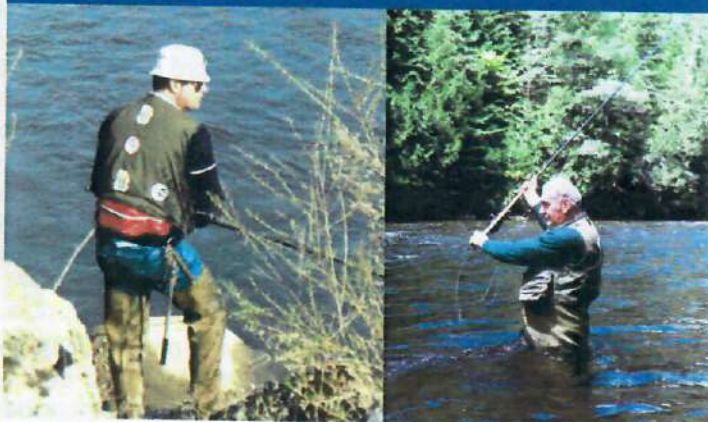


Hérésies et réalités...

On a longtemps cru qu'il suffisait de limiter le nombre de captures individuelles par pêcheurs pour, du même coup, limiter le prélèvement global dans la rivière. Une étude menée pendant dix ans par les biologistes québécois François Caron, Marcel Shields et Chantal Raymond sur 24 rivières à saumons du Québec, montre que ce concept, quoi que simple et séduisant, est erroné (étude réalisée au Québec où seule la pêche à la mouche est autorisée). Le seul avantage de l'étiquetage limitatif est la répartition plus équitable de la récolte de saumons capturés, dont le nombre dépasse très rarement 34% de la montée annuelle en rivière, quel que soit le nombre de pêcheurs en action, et les pratiques sportives employées. Ce n'est malheureusement pas le cas de la pêche au filet qui anéanti 90% de la population salmonicole lorsqu'elle est pratiquée dans une rivière sans limite contrôlable.

Il est réconfortant de constater que 60% des saumons sauvages ne mordent jamais à la ligne, ce qui confirme leur manque d'appétit en rivière, en même temps que la faculté de l'espèce à survivre à la pêche sportive, indépendamment des réglementa-

Les pêcheurs sportifs ne capturent que 34% d'une montée annuelle...



les y autorisait.

A partir de ces chiffres, il devient possible de calculer la valeur réelle d'un saumon sauvage et les retombées économiques générées par sa pêche sportive, au profit des collectivités régionales, et de les comparer à celles de la pêche commerciale, infiniment plus destructrice et préjudiciable à l'intérêt général et régional.

Cette étude montre également la nécessité de bien gérer la pêche sportive du saumon afin que le nombre de jours pêchés restent proportionnels au prix payé, et que la pêche sportive du saumon ne devienne pas une activité de S.D.F. Professionnels.

Que dire de la pêche commerciale?...

Avec une production annuelle mondiale de 1 200 000 tonnes métriques de saumons d'élevage de bonne qualité, à des prix défiant toute concurrence, la pêche commerciale du saumon sauvage en rivière et en estuaire est devenue un scandaleux gaspillage, une nuisance économique et écologique au profit d'un groupuscule de pseudos marin-pêcheurs qui pillent allégrement la ressource et qui n'ont jamais rien fait pour sa conservation, contrairement aux pêcheurs sportifs de l'A.P.S. qui ont, à leurs frais, déversé des millions d'alevins de saumons Baltes et Québécois depuis 1956, sans qu'il en coûte un centime à l'état.

Car, ne nous y trompons pas, la population de saumons de l'Allier est devenue une population maintenue artificiellement, en dépit des obstacles et de la mauvaise qualité des eaux.



... alors que la pêche commerciale anéanti 90% de la population de saumons !

Elle ne peut survivre sans la "béquille" de Chanteuges, et les incubateurs de terrain réalisés grâce à des décennies d'efforts et de persévérance des membres de l'A.P.S.

Tout ce travail n'a certainement pas été fait en vue d'alimenter les filets des pêcheries ligériennes, et pour ensuite se retrouver dans une situation encore plus désastreuse !!!!

Aussi avant de reprendre la pêche sportive de nos saumons auvergnats, comme certains pêcheurs impatients le demandent, nous devons engager une campagne musclée et assidue auprès de nos dirigeants et élus afin de mettre définitivement un terme à la pêche commerciale du saumon le long des côtes, estuaires et fleuves, comme l'ont déjà fait nos amis Québécois avec succès. Pour cela, il nous faut faire intervenir les instances de la communauté européenne dont la juridiction s'étend désormais à tout le littoral et a déjà imposé ses normes restrictives sur les autres espèces de poissons, à tous les pays membres de la communauté. Le saumon de l'Atlantique est une espèce menacée et nous devons tout mettre en oeuvre pour la sauver, l'Europe est une carte maîtresse, à nous de la jouer sans attendre...

tions humaines.

Les chiffres parlent seuls :

- > Montaison moyenne annuelle pour l'ensemble des 24 rivières (sur dix ans) : 8621 saumons
- > Pourcentage moyen des prélèvements en rivière : 37,4%
- > Nombre moyen de jours/pêche sur les 24 rivières pour la période 1984 / 1994 : 37558 jours/pêche
- > Nombre de jours/pêche pour prendre un saumon : 12 jours (10 ans plus tard en 2004, il est de 14 jours)

La répartition des captures est aussi un sujet d'étonnement :

- > 60% des pêcheurs occasionnels et touristes de passage, ne prennent pas de saumon. Cette catégorie de clients est économiquement la plus intéressante car elle est à la fois la plus nombreuse, celle qui prélève le moins de poissons et dépense le plus dans les régions à saumons.
- > 31% des pêcheurs expérimentés et ponctuels capturent annuellement de 1 à 6 saumons, et seulement 9% capturent leur quota annuel de 7 saumons. Cette dernière catégorie se recrute principalement parmi les pêcheurs locaux qui peuvent pêcher dans les périodes les plus favorables de la saison. Ce sont aussi les seuls qui réaliseraient davantage de captures si le règlement

Guy-Noël CHAUMONT

Vice Président APS

(chargé des relations internationales)